

Résolution au Grand Conseil du 21.12.2021

Des indemnisations face aux nouvelles restrictions

Pour faire face à la recrudescence de la pandémie de coronavirus, le Conseil fédéral a annoncé de nouvelles mesures de restrictions entrées en vigueur ce 20.12.2021.

En cette fin d'année, les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la culture, de l'événementiel et les salles de sport font face à de nombreux désistements. De nouvelles pertes interviendront du fait de la privation d'accès des personnes non vaccinées ou non guéries.

La règle dite de la 2G+ - test négatif obligatoire pour les personnes vaccinées depuis plus de 4 mois et guéries en cas d'impossibilité de consommation assis ou/et de port du masque - causera des dommages supplémentaires aux bars, clubs, espaces de culture ou de loisirs.

Sans de nouvelles aides rapides, beaucoup d'acteurs ne s'en remettront pas et des effets en cascades seront inéluctables: pertes d'emplois, fermetures, faillites.

Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le Conseil fédéral détermine et débloque rapidement les indemnisations destinées à compenser les pertes attendues dans les secteurs concernés notamment l'hôtellerie-restauration, les bars, clubs, secteurs de la culture, de l'événementiel, des espaces de loisirs, des infrastructures sportives et des fitness.

Jean Tschopp, Gilles Meystre, Rebecca Joly, Vincent Keller, Jérôme Christen